



**CRÉATEUR DE LIENS
& ACCÉLÉRATEUR
DE CROISSANCE !**
PLAINECOMMUNEPROMOTION.COM



COUPON-REPONSE

**22^{ème} Tournoi de Tennis de Table Inter-entreprises & Ecoles
Plaine Commune Promotion & Saint-Denis Tennis de Table 93**

Jeudi 26 octobre à partir de 17 heures

Salle « La Raquette » - Parc des Sports Auguste Delaune
9 avenue Roger Sémat 93200 Saint-Denis

Tournoi réservé aux salariés des adhérents de l'association Plaine Commune Promotion, aux élèves des établissements scolaires partenaires & aux salariés des entreprises partenaires du SDTT93

Raison sociale :

Nom-prénom :

Téléphone :

Email :

☐ souhaite participer au tournoi et je constitue mon/mes équipes.

Nom et prénom des joueurs	Email	Classement / NC : non classé
EQUIPE N°1		
EQUIPE N°2		
EQUIPE N°3		
EQUIPE N°4		

☐ souhaite assister à la manifestation sans participer au tournoi.

A retourner avant le jeudi 9 octobre 2025

Par email : contact@sdtt93.fr

Contact : Julien JACQUEMONT – Directeur de Saint-Denis Tennis de Table 93

Tel : 06 20 67 56 69 – E-mail : julien.jacquemont@sdtt93.fr



**CRÉATEUR DE LIENS
& ACCÉLÉRATEUR
DE CROISSANCE !**
PLAINECOMMUNEPROMOTION.COM



22^{ème} Tournoi de Tennis de Table Inter-entreprises & Ecoles

Plaine Commune Promotion & Saint-Denis Tennis de Table 93

Jeudi 26 octobre à partir de 17 heures

Salle « La Raquette » - Parc des Sports Auguste Delaune

9 avenue Roger Sémat 93200 Saint-Denis

REGLEMENT & ORGANISATION DE LA COMPETITION

1 - Organisation de la compétition.

Compétition par équipes de 2 joueuses et/ou joueurs

2 tableaux : 1 tableau « non-licencié.e.s » et 1 tableau « licencié.e.s »

Tournois limité à 100 participants soit 50 équipes de 2 joueuses et/ou joueurs.

Rencontre entre 2 équipes : match en 2 sets gagnants de 11 points (la première équipe qui remporte les 2 sets gagne la match).

Exemple :

L'équipe A (joueuses/joueurs A1 et A2) rencontre l'équipe B (joueuses/joueurs B1 et B2)

- 1^{er} Set : joueuses/joueurs A1 contre joueuses/joueurs B1

- 2^{ème} Set : joueuses/joueurs A2 contre joueuses/joueurs B2

- 3^{ème} Set si nécessaire : paire A contre paire B

2 - Remarques

Le nombre maximum d'équipes par entreprises est fixé à 4.

En cas de nombre impair de joueuses et/ou de joueurs, il sera formé des équipes inter-entreprises.

3 - Récompenses

Elles sont attribuées aux 3 premières équipes de chaque tableau.

4 - Equipements

Les participant.e.s doivent se munir d'une tenue et de chaussures de sport, si possible adaptées aux sports en salle.

Des raquettes et des balles sont mises à disposition.